CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 10 avril 2019

Date de convocation : 5 avril 2019
Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 13 Procurations : 6 Votants : 19
L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON
PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Alexandre LARRUHAT, Patrick MOURA, Marie-Gabrielle MONSET
EXCUSÉES : Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Sandrine LARBIOUZE, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER
PROCURATIONS : Jean-Jacques CLAVERIE à Marc CANTON, Delphine CRASPAY à Martine BERT, Sandrine LARBIOUZE à Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Michèle NAVARRO à Alexandre LARRUHAT, Corinne PANATIER à Patrick MOURA
Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBERATION N° 2019-19 : ADMISSION EN NON VALEUR

M. le Maire informe Conseil Municipal qu'il a été saisi par Monsieur le Receveur Municipal de demandes d'admission en non valeur pour plusieurs créances irrécouvrables qu'il convient d'annuler.

- titre n° T-56/2013	24,00 €	- titre n° T-813/2015	23,50 €
- titre n° T-168/2013	31,00 €	- titre n° T-971/2015	15,00 €
- titre n° T-401/2013	12,00 €	- titre n° T-204/2016	23,00 €
- titre n° T-691/2013	5,00 €	- titre n° T-307/2016	14,50 €
- titre n° T-346/2014	6,00 €	- titre n° T-588/2016	27,00 €
- titre n° T-530/2014	4,00 €	- titre n° T-853/2016	18,50 €
- titre n° T-295/2015	48,00 €	- titre n° T-155/2017	15,00 €
- titre n° T-379/2015	34,00 €	- titre n° T-611/2017	16,00 €
Total	**316,50 €**		

Les motifs d'irrécouvrabilité sont indiqués sur les états remis par le Receveur Municipal en n'appellent pas d'observation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'admettre en non valeur les créances détaillées sur les états remis par Monsieur le Receveur Municipal pour un montant total de 316,50 €

La dépense sera imputée à l'ar
ticle 6541 (pour les autres créances admises en non valeur)

VOTE

POUR	**19**
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE d'ASSON (Pyrénées-Atlantiques)

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 16/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/04/2019